

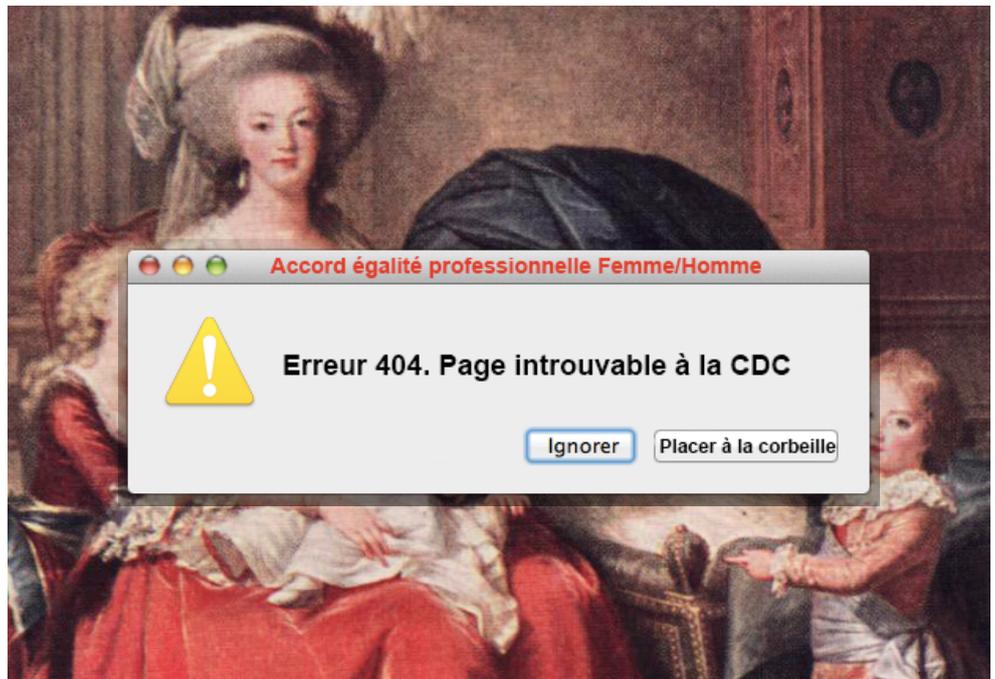
SOMMAIRE

Application des mesures de l'accord égalité professionnelle Femme/Hommep.1

Banque des Territoires : pourquoi pas ?p.2-3

Ouverture de la plage unique 7h/20h.....p.4

L'avenir de DECS très incertain !.....p.4



APPLICATION DES MESURES DE L'ACCORD ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMME/HOMME : LA DIRECTION PEUT MIEUX FAIRE !

Lors du Comité technique national du 16 février dernier, les organisations syndicales ont fait un point en présence du Directeur général sur l'avenant à l'accord égalité professionnelle Femme/Homme signé en mars 2016 par l'**UNSA**, la CGT et la CGC.

L'étude menée sur les écarts de rémunération, conformément à l'engagement inscrit dans cet avenant, a permis notamment le récent rattrapage salarial en 2017 de 200 personnes issues de DRT et de la DRH. L'**UNSA** regrette cependant que ce rattrapage n'ait été effectué que sur l'année 2017 et non sur les années précédentes.

L'UNSA a demandé d'étendre ce dispositif, appliqué à DRT et aux RH, à l'ensemble des directions de l'Établissement public.

A notre sens, les nouveaux outils mis en place permettent aujourd'hui de pouvoir régulariser les situations collectives. En revanche, **il faut améliorer l'accès aux demandes de recours pour les situations individuelles, notamment en supprimant la notion de classification lors des comparaisons de situation qu'effectue la cellule RH en charge de l'instruction des dossiers.**

Pour rappel, la Direction a alloué une enveloppe de 250 000 euros lors de la signature de l'avenant qui n'a été que faiblement consommée. Il y a donc possibilité de régulariser les situations individuelles avérées !

A noter : le Comité technique national était composé de 7 hommes et 1 femme côté Direction. Alors que les délégations syndicales étaient équilibrées (pour l'UNSA 3 femmes/ 2 hommes)... A méditer !

BANQUE DES TERRITOIRES : POURQUOI PAS ?

La Direction se donne 100 jours pour réussir !



Lors du Comité technique national du 16 février 2018, le Directeur général de la CDC, Éric Lombard, et le Directeur général adjoint, Olivier Sichel, ont présenté un projet d'organisation concernant la création d'une Banque des Territoires au sein de l'Établissement public CDC.

Le projet prévoit le regroupement de plusieurs directions métiers (DRT, DIDL, DPH et DCB) et un travail en synergie avec les filiales SCET et CDC Habitat, avec notamment la mise en place d'une plateforme physique et digitale ouverte aux clients de la future Banque des territoires.

Le tout avec l'objectif de :

- Regrouper différents services sous « une forte marque ».
- Simplifier le portefeuille d'offres.
- Augmenter la notoriété de l'activité de la CDC en faveur des territoires.

Le Directeur général a indiqué que le nom de « Banque des Territoires » n'était pas définitif et qu'une étude était menée par un cabinet externe pour trouver la meilleure appellation. Pour les organisations syndicales, le nom de « Banque » n'est effectivement pas le plus approprié...

Eric Lombard a confirmé qu'il ne s'agissait pas d'une filialisation mais d'une optimisation des synergies entre les directions métiers. La Banque des Territoires n'aura pas de bilan propre.

Cependant, l'UNSA demande des garanties de continuité dans un cadre d'Établissement public. Nous avons tous présents à l'esprit ces mêmes discours tenus dans des cas précédents et des déchirures qui s'en sont ensuivies : le CLF/ DEXIA avec le résultat que l'on connaît et CDC Finances/ IXIS, découpée et vendue en quelques années !

L'UNSA demande une prise en compte de l'intégration de l'organisation actuelle dans la nouvelle stratégie de la CDC. En effet, les réorganisations successives épuisent les personnels et ne sont pas toujours le gage d'une meilleure efficacité.

Pour l'UNSA, ce projet a du sens, mais il pose de sérieuses questions au regard du fonctionnement de l'EP et des filiales :

→ **Qui dirigera cette structure : le DGA ou un futur Directeur ?**

La recentralisation de certaines fonctions (DSI, communication, plateforme financière...) mises en place par Pierre-René Lemas est-elle maintenue ? En effet, l'organisation présentée semble plutôt aller vers un retour à une organisation décentralisée de l'Établissement public, avec la création d'entités autonomes au sein de la Banque « transformation numérique », « finance », « communication », « RH ».

A titre d'exemple, les services de communication avaient été regroupés au sein de la Direction de la Communication pour avoir une marque unique CDC délivrant une communication unifiée et contrôlée. Que devient la Direction de la Communication dans cette organisation ? Idem pour la DRH...

→ **Concernant les ambitions de la transformation numérique appliquée à la Banque des territoires, comment celles-ci sauront-elles se concrétiser entre l-CDC, la DSI et la Fabrique digitale ?**

Plus globalement, la non-mention du SI et d'I-CDC dans le projet nous interroge autour de la filière informatique.

La DSI centralisée aura-t-elle toujours vocation à suivre les projets SI de la Banque des Territoires ?

→ **La Banque des Territoires va disposer d'un pôle « finance ». Quelles seront ses activités, sachant que la plateforme financière a été mutualisée et que la comptabilité permet un suivi de chaque activité ?**

→ **Quel avenir pour la partie commerciale de DCB ?**

→ **La Banque des Territoires semble représenter les front offices de la CDC avec la nouvelle plateforme physique et digitale ouverte. Y aura-t-il une réflexion concernant les back offices ?**

→ **Comptablement, les Fonds d'épargne ont un bilan propre. Comment cela va-t-il se traduire avec le partage DPH/DFFE et la Banque des Territoires ?**

→ **Comment s'organise la séparation de DFE entre DPH et DFFE ?**

Quel est le devenir de DFE et que deviennent les fonctions support de DFE dans l'éclatement DPH/DFFE ?

Enfin, à ce stade et même si on comprend qu'il ne s'agit que d'un projet, l'UNSA déplore l'absence totale d'un volet d'accompagnement des personnels dans le document soumis au CT.

Pour réussir un projet d'une telle ampleur, il faut au contraire mettre un volet social important (mobilité, reconnaissance professionnelle, recrutement, mise en place de véritables plans de carrière, attribution de la PVO à tous les collaborateurs,...).

L'UNSA attend désormais des éléments précis et l'ouverture d'un dialogue social de qualité avec la Direction générale.

Fin mai 2018, la Direction veut lancer publiquement la Banque des Territoires à l'occasion d'un grand show en présence des personnels.

Il n'y a donc pas un instant à perdre !

1^{ER} AVRIL 2018 : OUVERTURE DE LA PLAGES UNIQUE 7H/20H SUR TOUS LES SITES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC CDC



Suite aux multiples interventions de notre organisation, **la DRH de la Caisse des Dépôts va mettre (enfin) en application l'expérimentation d'une plage d'ouverture des services unique de 7h à 20h** conformément aux engagements pris lors de la signature de l'accord QVT le 1er juillet 2016.

Pour mémoire, l'accord QVT signé par l'**UNSA** prévoit l'expérimentation d'une plage d'ouverture des services unique de 7h à 20h.

L'accord stipule, pour tous les personnels, que le temps effectué dans ces nouvelles bornes sera comptabilisé sous réserve que le temps de travail n'excède pas 10h par jour et que l'amplitude individuelle n'excède pas 12h.

L'UNSA se félicite de la mise en place de cette mesure très attendue des personnels qui permettra désormais de comptabiliser réellement le temps travaillé de chaque agent.

Espérons qu'il ne s'agit pas d'un poisson d'avril !

L'AVENIR DE DECS TRÈS INCERTAIN !

Questionné par l'intersyndicale lors du Comité technique national du 16 février 2018, le Directeur général de la CDC a expliqué que rien n'était décidé à ce jour, mais qu'une réflexion commence sous son autorité afin de clarifier les rôles à l'intérieur de l'Établissement public ainsi qu'entre les diverses entités du Groupe CDC.

Éric Lombard considère que certaines missions sont conjointes aux deux entités (CDC et BPI) et que ce fonctionnement n'est pas le plus efficace. Il a indiqué avoir rassuré les équipes de DECS, mais aussi les DR, notamment celles de Bretagne et de Lyon, ainsi que les acteurs de l'économie et de la cohésion sociale.

Il a déclaré que ce dossier serait éventuellement présenté à un prochain Comité technique si la piste du transfert de l'activité ou d'une partie de l'activité était envisagée dans les mois à venir.

L'UNSA a indiqué à Éric Lombard que sa réponse n'était pas satisfaisante tant sur la forme que sur le fond et que l'inquiétude des personnels demeurerait. Notre organisation considère que cette activité doit rester au sein de l'Établissement public et n'a pas vocation à être transférée à la BPI.

Dossier à suivre avec attention ...

